



## Quand je repeins une pièce

### Pourquoi penser à la prévention des déchets ?

Un travail de nettoyage, peinture, pose de papier-peint dans une pièce va être source de déchets, nécessiter certains matériels d'usage peu fréquent, et également amener à utiliser des produits posant des problèmes pour l'environnement. Les excédents (de papier, de colle, de peinture, de solvants) finiront tôt ou tard en déchets, avec un double impact : la consommation inutile de biens non renouvelables (par ex issus du pétrole) et la pollution engendrée par les déchets eux mêmes. Un peu d'attention pour la planète se traduira souvent pour vous... par des économies.

### A quels niveaux agir ?

- les achats
- l'utilisation
- le stockage
- l'élimination

#### Les achats

- bien préparer mes achats (voir la fiche : quand je fais mes courses). En particulier, bien noter les dimensions (papier peint, surface à peindre)
- vérifier aussi de quel matériel ou accessoires je dispose déjà (brosse, pinceau, règle...) : inutile de ré-acheter, même s'il y a une offre promo sur le sac complet ...
- de même, vérifier si je n'ai pas un reste d'enduit en bon état, ou de la peinture d'une teinte proche, qui fera l'affaire pour la première couche des radiateurs !
- pour certains matériels, penser au voisin ou à un ami qui peut prêter la table à tapisser ou un escabeau adapté, ou même la règle et le balai à papier. Vous pouvez aussi louer du matériel (décolleuse).
- adapter la quantité achetée à celle qui sera nécessaire : beaucoup de magasins acceptent de reprendre le rouleau de papier ou le pot de peinture en trop : dans ce cas, mieux vaut acheter 4 pots de 0.5 kg et en ramener un, plutôt que se retrouver avec 1kg de peinture au fond du pot de 2,5 kg, qui sera probablement à jeter dans quelques mois
- privilégier les produits portant la marque NF environnement ou l'éco-label européen (la Fleur) : en particulier, il existe de nombreuses peintures éco-labellisées.

#### L'utilisation

- récupérer dans un sac les déchets de préparation. Attention : le papier peint (décollé et même neuf) ne peut pas être recyclé. Les déchets et chutes doivent être mis à la poubelle ordinaire.
- bien calculer la taille des laies de papier, penser à ce qui restera du rouleau après la coupe et voir où pourront être utilisés les morceaux plus courts (derrières d'armoires, dessus de porte, ...)
- ne préparer que la quantité de colle nécessaire
- utiliser des pinceaux de qualité bien conservés (voir plus loin)
- utiliser des vieilles peintures en bon état pour les préparations de surface (plâtre brut, ...)

Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

LES  
FICHES



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Ministère de l'Écologie  
et du Développement Durable

- en cas d'interruption du travail (déjeuner, nuit,) : refermer les pots, protéger la colle avec un couvercle, mettre les pinceaux ou rouleaux dans un petit sac plastique fermé ou un récipient rempli d'eau lorsqu'il s'agit de peintures à base aqueuse.

### **Le stockage**

- à la fin du travail, rassembler les chutes utilisables (pour des réparations ou habiller des rayons, ...), et les produits neufs non entamés qui seront à rendre rapidement au magasin.

- bien gérer les peintures entamées : elles se conserveront très bien dans un récipient presque plein. Un fond dans un gros pot doit impérativement être transvasé dans un pot plus petit de taille adéquate (pot de confiture ou de cornichons, ...). Avant de le fermer, ajouter une petite quantité du solvant de la peinture (white spirit ou eau selon le cas) qui améliorera la conservation.

- nettoyer convenablement les pinceaux. Commencer par une petite quantité du solvant adapté (voir sur la boîte de peinture), pour éliminer le maximum de peinture  
- ce fond « riche » peut être ajouté à la peinture à conserver, comme dit plus haut

- recommencer l'opération, en récupérant le solvant sali, dans un petit flacon en verre ; deux rinçages doivent permettre de retrouver un pinceau net, qui sera prêt pour un nouvel usage. Le solvant sale pourra plus tard être réutilisé pour le nettoyage des pinceaux (la peinture sera tombée au fond).

- pensez à marquer les pots et flacons avec le nom du contenu (et la date pour la peinture)

- sauf s'ils doivent être réutilisés très vite (dans ce cas, les conserver dans l'eau) les rouleaux ne sont pas à nettoyer : cela consommerait trop de solvant ou d'eau, pour un résultat incertain. Il vaut mieux les épuiser sur la surface peinte, puis les jeter une fois sec (poubelle ordinaire), en ne conservant que la monture.

### **L'élimination**

- les flacons de solvants et autres produits dangereux, une fois vides, ne sont pas à mettre avec la collecte sélective des emballages, portez les à la déchèterie,

- les journaux de protection salis ne sont plus récupérables : donc poubelle ordinaire ;

- si vous avez des pots pleins de peinture « encore bonne », essayez de leur trouver un usage (peinture d'un mur de garage, ...) ou proposez les autour de vous (voisin, association pour son local, ...)

- les produits (peintures, enduits, colles) qui sont hors d'usage, douteux ou secs doivent être portés à la déchèterie dont vous dépendez : ils seront traités comme déchets dangereux. Il en est de même pour les emballages souillés.

- une vieille bouteille d'essence de térébenthine ou de white spirit ne doit pas systématiquement être considérée comme un déchet : vérifiez l'état du liquide. Elle pourra au minimum vous servir pour le nettoyage (pinceaux, sol, ...)

- les solvant utilisés, ainsi que les restes de solvants anciens (particulièrement dangereux pour la santé s'ils contiennent du toluène ou du xylène) doivent être rapportés en déchèterie comme déchets dangereux. Ils ne doivent en aucun cas être déversés à l'égout ni dans le milieu naturel

En faisant le tri de vos vêtements ou autres textiles, pensez à mettre de côté (y compris pour les enfants qui vous aideront) un pantalon et une grosse chemise pour la peinture, et des chiffons (éviter les synthétiques, peu absorbants) pour tous les nettoyages aucun cas être déversés à l'égout ni dans le milieu naturel



Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)